

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 SEPTEMBRE 2023

LISTE ETABLIE PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE
DES DECISIONS DELEGUEES AU TITRE
DE L'ARTICLE R 123-21
(Code de l'Action Sociale et des familles)

Référence : délégations délibérées en Conseil d'Administration du 3 juillet 2020

Date de l'acte	Numéro d'ordre	Titre de la décision	Incidence financière
05/07//2023	N° 2023-09-1	Convention réglant la collaboration entre Mme Amandine DONNART , infirmière libérale et le Centre Communal d'Action Sociale de NIORT (service de Soins Infirmiers à Domicile).	Dépense : Règlement des honoraires correspondant aux actes effectués plus indemnités de déplacement
18/07/2023	N° 2023-09-2	Convention pour une prestation musicale au Relais des Assistantes Maternelles entre Madame Emilie ROY « MUSIQUEMILIE » et le Centre Communal d'Action Sociale de NIORT.	Dépense : 600,00€
18/07/2023	N° 2023-09-3	Convention pour une prestation musicale à la crèche familiale FARANDOLE entre Madame Emilie ROY « MUSIQUEMILIE » et le Centre Communal d'Action Sociale de NIORT.	Dépense : 600,00€
18/07/2023	N° 2023-09-4	Attribution d'une subvention par la CAF pour l'action « Café des Parents » au Centre Communal d'Action Sociale de NIORT.	Recette : 1 000,00€
21/07/2023	N° 2023-09 -5	Convention de prestation musicale au multi-accueil ANGELIQUE entre Mme Vinciane EGONNEAU et le Centre Communal d'Action Sociale de NIORT.	Dépense : 850,00€
21/07/2023	N° 2023-09-6	Convention de prestation musicale au Multi-Accueil ANGELIQUE entre le DUO FX & VINCIANE et le Centre Communal d'Action Sociale de NIORT.	Dépense : 590€
25/07/2023	N° 2023-09-07	Convention de formation professionnelle pour le SSIAD entre Anne CHAUVAUX , psychologue clinicienne, formatrice et le Centre Communal d'Action Sociale de NIORT.	Dépense : 640€
25/07/2023	N° 2023-09-8	Convention de formation professionnelle pour le SAAD (3 groupes) entre Anne CHAUVAUX , psychologue clinicienne, formatrice et le Centre Communal d'Action Sociale de NIORT.	Dépense : 960€ x 3 =2 880€
25/07/2023	N° 2023-09-9	Convention de partenariat portant sur les modalités de financement des connecteurs informatiques (SAAD) entre le Département des Deux-Sèvres et le CCAS	Recette : Participation CD : 3 000€